

Plan vélo à Béthune : comment promouvoir l'usage de la bicyclette

Promouvoir les mobilités douces fait partie des enjeux de la démarche Smart City engagée par la Ville de Béthune. Dans ce cadre, la Ville et l'association ADAV ont signé une convention afin de développer l'usage de la bicyclette. Cette convention court sur deux ans.



1 CLIC



Favoriser la mobilité de tous et promouvoir la mobilité douce, c'est-à-dire non polluante, deux enjeux primordiaux de la démarche Smart City de la Ville de Béthune. Mais parce que la transformation de notre Ville ne se fera pas sans l'aide d'acteurs essentiels tels que les associations, la Municipalité et l'Association Droit au Vélo (ADAV) ont décidé de nouer un partenariat afin de développer la pratique du vélo à Béthune.

Une convention signée entre les deux acteurs (Ville et ADAV) détaille toute une liste de domaines d'actions pour promouvoir la pratique du vélo à Béthune, dont voici quelques exemples.

Développer le réseau cyclable

Dans ce cadre, c'est la Ville qui opérera. L'ADAV apportera son expertise par le biais de conseils sur le déploiement de pistes cyclables et d'aménagements pour sécuriser les cyclistes qui vont les emprunter.

Multiplier les actions en faveur de la pratique du vélo

Forte de quelque 2 000 adhérents, l'ADAV organise plusieurs manifestations dans l'année, notamment de nombreuses promenades à vélo en ville. Dans le cadre de la convention, elle sera soutenue par la Ville de Béthune pour développer encore davantage ses actions.

Sensibiliser les plus jeunes

Le développement de l'usage du vélo en ville, en lieu et place de la voiture, passera par la sensibilisation des jeunes générations. La Ville y travaille déjà, notamment au travers des permis cyclistes passés chaque année par les élèves de CM2. L'ADAV proposera en complément des actions pour promouvoir l'usage du vélo en milieu scolaire.

Mettre en place des ateliers de réparations de vélos

La Ville de Béthune et l'ADAV sera précieuse pour développer en ville des ateliers

SMART CITY

HORAIRES :

Lun : 9h > 19h30 sans interruption

Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000

Fax :

mairie@ville-bethune.fr